

Véronique de TIENDA-JOUHET
Avocat à la Cour

5, rue Francisque Sarcey 75116 PARIS
E-Mail : v.detiendajouhet@wanadoo.fr

Tél.01.45.03.25.00
Fax.01.45.03.20.04

ORDRE DES AVOCATS
Direction de l'Exercice Professionnel
11 place Dauphine
75001 PARIS

Paris, le 6 octobre 2009

UNIQUEMENT PAR TÉLÉCOPIE 01.46.34.77.65

A l'attention de Monsieur LAUZET

Cher Monsieur,

Lors de notre entretien téléphonique du 2 courant, je vous ai exposé que mon exercice individuel est centré (cela représente plus de 80 % de mon activité professionnelle) sur la matière des pensions militaires d'invalidité, tant au niveau du conseil que du contentieux, dans la France entière et devant tous les degrés de juridictions (Tribunaux Départementaux des Pensions Militaires d'Invalidité, Cours Régionales des Pensions Militaires d'Invalidité et, en tant que de besoin, Conseil d'Etat).

Qu'à ce titre, je suis en train de rédiger un article qui va être diffusé dans un certain nombre de revues spécialisées, notamment d'associations militaires ou du monde combattant.

Je vous posais, alors, les deux questions suivantes :

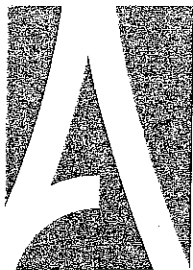
Ai-je le droit de signer mes articles : Véronique de TIENDA-JOUHET, Avocat au Barreau de Paris, spécialisé en Pensions Militaires d'Invalidité ?

Et, de façon plus générale, aurais-je le droit de faire figurer cette spécialité sur mon papier à en-tête et, si oui, dans quels termes ?

Vous m'avez répondu qu'en l'état actuel des textes, rien de tout cela n'était possible, les pensions militaires d'invalidité ne faisant pas partie des mentions de spécialité prévues.

Vous ayant indiqué que je trouvais cela injuste et pénalisant, vous m'avez conseillé de m'adresser au C.N.B.

.../...



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

SERVICE
DE L'EXERCICE
PROFESSIONNEL

Claire TENEAU
Tél. : 01 44 32 47 88
Télécopie : 01 44 32 47 20
e-mail : cteneau@avocatparis.org

Monsieur Véronique de TIENDA JOUHET
Avocat à la Cour
5 rue Francisque Sarcey
75116 PARIS

A Paris, le 15 octobre 2009

Objet : Spécialité
Réf. : LL/CT/17928

Adresse postale :
11 place Dauphine
75053 Paris Cedex 01
Tél. : 01 44 32 48 48
www.avocatparis.org
Siret : 302 979 075 00017

Madame,

Conformément à notre entretien téléphonique, je vous confirme que vous devez adresser au CNB une requête afin que soit créé un certificat de spécialité en Pensions Militaires d'Invalidité (article 86 du décret du 27 novembre 1991).

Je me permets de vous conseiller de demander la délivrance d'un certificat de spécialisation en droit des personnes avec le champ de compétence « réparation du préjudice corporel » qui semble être le plus proche de votre activité même si celle-ci est particulièrement spécifique.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Par délégation du Bâtonnier
Luc LAUZET
Responsable du Service